

5.02/23

Motion

Cultivons notre jardin

Arroser son jardin avec de l'eau de pluie. Subventionner les récupérateurs d'eau de pluie. Durabilité. Incitation. Peut-on faire un geste ?

Différentes actions sont menées par Delémont afin de promouvoir l'écologie. Notamment, l'octroi de subventions. A titre d'exemples, une subvention est accordée par les SID pour l'achat de vélos électriques et les conteneurs à déchets verts peuvent être acquis auprès de l'UETP.

Pour compléter sa palette de subventions et encourager les particuliers à arroser leur jardin avec de l'eau de pluie, la commune pourrait accorder une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Par une offre de deux produits par exemple, elle aiderait ainsi les particuliers à choisir le dispositif adéquat.

La motion concerne les récupérateurs d'eau de pluie « simples », munis d'un système qui évite la prolifération de larves de moustiques et qui permettent d'arroser le jardin. Elle ne porte pas sur les installations complètes de récupération d'eau des habitations qui permettent d'utiliser l'eau de pluie pour, en autres, la chasse d'eau, le lave-linge ou le lave-vaisselle.

La motion demande ainsi au Conseil communal de mettre en place un subventionnement pour les récupérateurs d'eau de pluie au sens de ce qui précède.

Au nom du groupe Chrétien Social Indépendant
Florine Jardin



Delémont, le 24 avril 2023

